

Le gouvernement fédéral a-t-il réellement consenti à ajouter une somme de 5 millions de dollars aux projets d'initiatives locales présentés par les municipalités de la province de Québec?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je n'en ai pas entendu parler, monsieur le président.

M. Matte: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné la déclaration du ministre des Affaires municipales de la province de Québec à ce sujet, et étant donné la déclaration du ministre fédéral de l'époque, à l'effet que des projets avaient été présentés aussi tardivement que le 7 février et qu'ils avaient été acceptés, le très honorable premier ministre pourrait-il éclairer les députés à ce sujet?

M. l'Orateur: L'honorable député répète la question qu'il avait posée, et je ne crois pas que cela soit acceptable.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Est-il d'accord pour que l'on continue à appliquer le programme d'initiatives locales jusqu'aux prochaines élections fédérales?

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

LA FORMATION DU COMITÉ—LES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT

[Traduction]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aurais aimé que le président du Conseil privé reste parmi nous, mais en son absence je poserai ma question au premier ministre. Il y a deux jours, j'ai demandé au président du Conseil privé si le gouvernement songeait à présenter une résolution qui permettrait de constituer un comité sous le régime de la loi sur les instruments statutaires et de modifier le Règlement de la Chambre concernant l'entrée en vigueur d'un bill adopté par le Parlement, et il a indiqué qu'il examinerait la question. Le gouvernement a-t-il discuté de la chose et quelle est son intention au sujet de cette initiative voulue de sa part lorsqu'il a présenté la mesure et lorsqu'il l'a laissée inopérante?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, au nom du président du Conseil privé, j'accepte bien volontiers la question comme préavis.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE GAZ NATUREL—LA QUESTION DES LICENCES D'EXPORTATION—LES RÉSERVES CONNUES

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle a trait à la décision prise, en décembre je crois, par l'Office national de l'énergie et par laquelle il refusait d'accéder aux demandes d'exportation de gaz naturel aux États-Unis.

J'aimerais que le ministre se reporte au volume 35 des procès-verbaux et témoignages du comité permanent des prévisions budgétaires en général, d'après lequel le témoin, M. Howland, a déclaré d'abord, qu'on n'avait pas tenu compte des réserves dans l'Arctique et, ensuite, qu'on n'avait pas tenu compte des réserves futures, même si l'on a établi que les réserves avaient triplé dans les dix ans depuis la création de la Commission Borden. Comme Imperial Oil déclare maintenant avoir des réserves...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député admettra qu'il s'agit là plutôt d'une déclaration que d'une question. Il devrait poser sa question aussi brièvement et rapidement que possible.

M. Woolliams: Oui. J'y viens. La question est difficile. Comme Imperial Oil déclare avoir maintenant des réserves de 20 billions de pieds cubes dans le Nord dont on n'a pas tenu compte, à la lumière de ce fait nouveau et de ce que M. Howland a dit, le ministre serait-il prêt à demander à l'Office national de l'énergie de faire une revue de la situation, surtout avant qu'il prononce son discours à la *Petroleum Association* mardi prochain à Calgary?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable représentant de m'avoir donné avis de la question. Si je me souviens bien, dans sa décision de l'automne dernier, l'office a dit des réserves du Nord surtout qu'elles n'avaient pas été mesurées et qu'elles étaient inaccessibles. Il me semble que rien n'a changé à cet égard. Si, par hasard, l'honorable représentant fait allusion à l'article publié dans le *Globe and Mail* d'hier, il aura remarqué que le chiffre de 20 billions de pieds cubes est donné comme objectif fixé à l'Imperial Oil, mais que le président de la compagnie n'a cependant pas précisé qu'on l'avait atteint.

M. Woolliams: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'ai donné au ministre un préavis de cette question, car elle est compliquée. Étant donné que le gouvernement n'a aucun moyen d'estimer ces réserves, est-il maintenant prêt à contacter l'Imperial Oil et d'autres sociétés qui ont une certaine connaissance de ces réserves, en ce qui concerne particulièrement le gouvernement et l'Imperial Oil au lac Louise, et à obtenir ces renseignements de sorte que l'Ouest canadien puisse du moins toucher sa juste part de l'exportation de cette denrée?

L'hon. M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, le député n'est pas sans savoir qu'on ne peut estimer ces réserves parce que ce gisement est encore en forage. Naturellement, plus le forage sera avancé, mieux on pourra évaluer ces réserves, ce qui, bien entendu, ne résout pas le problème du transport du gaz sur une distance d'environ 2,000 milles.

• (1130)

M. Woolliams: Le gouvernement est-il représenté par une personne ou par un groupe chargé d'estimer ces réserves dans le Nord, et a-t-on obtenu de ces entreprises des renseignements sur leurs réserves, ou procédez-vous tout simplement à l'aveuglette?